



## ITALIE

### Des règles officielles

La législation nationale est muette sur la possibilité de dormir dans son véhicule. Il n'y a donc pas d'opposition *a priori* pour cela<sup>1</sup>. Les articles 157, 158 et 159 du Code de la route<sup>2</sup> spécifiant les règles de stationnement n'émettent aucune réserve. Voici toutefois deux points utiles de l'article 157 :

- "Il est interdit à quiconque d'ouvrir les portes d'un véhicule, d'en descendre ou de laisser les portes ouvertes sans avoir veillé à ce que cela ne constitue pas un danger ou une gêne pour les autres usagers de la route.
- Il est interdit de laisser le moteur tourner alors que le véhicule est à l'arrêt afin de maintenir le système de climatisation en fonctionnement dans le véhicule lui-même; de la violation s'ensuit la sanction administrative du paiement d'une somme de 218 euros à 435 euros."

— paragraphes 7 et 7bis.

Néanmoins, s'il n'y a *a priori* pas d'opposition à cette pratique au niveau de la législation nationale, le site Sicurauto.it, cité dans la note n°1 en bas de page, prévient : "Avec une ordonnance spéciale pour prévenir les phénomènes de bivouac, les communes peuvent interdire de dormir dans les voitures sur toute la zone municipale ou seulement dans certaines zones. Mieux vaut s'informer à l'avance."

### Dans la pratique

Conformément à la législation, le site Caramaps<sup>3</sup> ne signale pas de limitation spécifique à l'usage de véhicules aménagés. En revanche, il existe sur Internet des informations contradictoires :

- "Attention si vous partez à l'étranger, la loi n'est pas partout la même et en Italie par exemple, dormir dans un véhicule est interdit."<sup>4</sup>
- "De même, si vous partez pour l'étranger, sachez que la loi n'est pas la même partout : en Italie par exemple, dormir dans un véhicule est interdit. Renseignez-vous."<sup>5</sup>
- "Non il n'est pas illégal, oui il est légal, de dormir dans sa voiture. Les lois qui s'appliquent, c'est (sic) les lois du stationnement. Donc où votre véhicule a le droit d'être, vous avez le droit d'être. Il y a des exceptions : on va avoir des pays comme l'Italie, qui eux interdisent complètement de dormir dans son véhicule. Mais encore une fois l'application de cela, est-ce que ça va se faire ? Pas nécessairement."<sup>6</sup>

Les sources de ces dernières affirmations n'étant pas précisées, il s'agit peut-être d'une idée fausse ou d'une généralisation abusive des interdictions qui peuvent exister au niveau des localités.

Dernière mise à jour : 02/02/2020

<sup>1</sup> Dormire in auto è legale? Cosa dice la legge, [Sicurauto.it](#)

<sup>2</sup> Titre V du [Code de la route](#)

<sup>3</sup> Partir en voyage en Italie en camping-car.... [CaraMaps](#), juillet 2016

<sup>4</sup> Dormir dans sa voiture, est-ce légal ?, [dormirevoiture.jimdofree.com](#)

<sup>5</sup> Dormir dans sa voiture, [Ooreka santé](#)

<sup>6</sup> Est-il illégal de dormir dans sa voiture ?, [Ma vie en van](#), décembre 2017, de 3:57 à 4:23